

27^e Parlement des enfants

Proposition de loi

visant à développer la pratique du vélo
chez tous les jeunes

Présentée par : BELLACHE Aylan, BENTINCK Charlène, BILLOTET Léa, BOITET Noémie, BONATO Elina, BOURGEOIS-QUIQUE Pauline, BUATOIS Soan, CAPPELIEZ Malone, CHAABANE Meïssa, DIB Rayan, DUVERNET Loan, EL HAFIANE Iliana, PARLISANG Tenzin, PERRON Mayelisse, PHILIPPE Louison, REGHIOUA Ismaël, RONDOT Maxime, SAKANENO Graldy, SEFEROVIC Aldina, TBATOU WAïl, ZIAD Ambre, ZWAIG LAMARQUE Louis

Élèves de la classe de CM1/CM2 de Mme Colin et Mme Larue,
École élémentaire Jules Ferry à Besançon

Académie de Besançon

Mesdames, Messieurs les députés,

Le Ministère des Sports signale que les nombres d'adolescents obèses ou diabétiques sont en hausse. De plus, ils courent de moins en moins vite : en 35 ans, les garçons ont perdu 1km/h et les filles 0,6 km/h. Pourquoi ces résultats ? Parce qu'ils ne font pas assez d'activités sportives. Nous devons lutter contre la sédentarité pour protéger la santé physique et mentale de tous les jeunes.

Nous savons qu'il est très compliqué de faire du sport au quotidien. Parfois, on manque de temps. Certains élèves de notre classe arrivent à 7h30 à l'école et repartent à 18h. Parfois, les adolescents ou leurs parents manquent d'envie ou de motivation. Parfois, la pratique sportive est trop chère. D'autres fois encore, elle n'est pas adaptée, surtout lorsqu'on est un jeune en situation de handicap.

Il y a déjà des lois qui sont adoptées pour favoriser le sport chez tous les jeunes : 30 minutes d'activités quotidiennes à l'école, le pass'sport et le savoir nager. Mais ces lois ne sont pas suffisantes. En France, 87% des jeunes de 11 à 17 ans avaient une activité physique quotidienne insuffisante selon l'Organisation Mondiale de la Santé alors qu'en Finlande plus de 30% des jeunes font au moins 60 minutes de sport par jour.

Pour que les jeunes fassent plus de sport, il faut que cela soit pratique. C'est pourquoi notre loi vise à favoriser les déplacements à vélo de nous tous, enfants et adolescents.

Pour circuler à vélo, certains problèmes se posent comme le manque de place pour stocker les vélos. Certains de nos camarades de classe n'ont pas de vélo car leur appartement n'a ni cave ni garage. Cela pénalise les enfants vivants dans de petits logements. L'achat d'un vélo et du matériel de sécurité est cher. Les parents ayant peu d'argent ne peuvent pas en acheter un à leur enfant. Certains parents ne savent pas faire de vélo : c'est difficile pour eux de l'apprendre à leur enfant. D'autres parents, même si leur enfant sait faire du vélo, ne veulent pas qu'il se déplace avec dans la rue car ils ont peur que ce ne soit pas assez sécurisé ou que leur enfant ne fasse pas assez attention.

La devise de la France est liberté, égalité, fraternité. Donc nous devons agir contre ces inégalités et permettre à tous les jeunes de se déplacer à vélo. Notre loi apporte des aménagements, des aides financières et une formation aux futurs citoyens.

Article 1 :

Création du pass'vélo et du pass'vélo + : le pass'vélo permet à chaque enfant d'avoir une révision gratuite de son vélo dans un magasin spécialisé une fois par an. Le pass'vélo + est une aide financière de 80 euros, il sert à acheter des équipements de cyclisme ou à en louer pour les familles ayant peu d'argent ou les familles ayant un enfant en situation de handicap pour qui le matériel est beaucoup plus cher (achat de vélos adaptés par exemple).

Article 2 :

Le savoir rouler, devient obligatoire à l'école et doit être travaillé à partir du CE1, jusqu'en 6^e. Les élèves ayant réussi obtiendront leur permis vélo.

Article 3 :

Des garages vélos sont construits dans chaque quartier résidentiel vers les immeubles et vers les écoles pour permettre aux enfants de garer leurs vélos en toute sécurité.